

A PROPOS DE DÉGÂTS DE CERVIDÉS ET D'AUTRES ANIMAUX

PAR

J. DEBREYNE

Conservateur des Eaux et Forêts

L'exposé relatif aux dégâts forestiers des cervidés (paru dans la Revue forestière de novembre 1963) fait état de notions diverses fort logiquement réunies et s'appliquant plus spécialement aux forêts allemandes et de divers pays de l'Est.

La transposition dans le domaine français des conclusions de cette étude est entièrement valable pour celles de nos forêts qui sont comparables aux allemandes, tant par la nature des essences les composant que par les méthodes d'exploitation de la chasse qui y sont pratiquées.

Il semble également nécessaire, aux fins de tirer parti d'une manière générale des connaissances expérimentales de nos voisins, de considérer les dégâts d'origine animale dans leur ensemble, tout en tenant compte, non seulement des conditions de sol et de climat locaux, mais aussi des conceptions législatives et techniques qui différencient profondément les deux pays en matière cynégétique.

Ces distinctions ont leur importance pour l'évaluation des réalités concernant les dégâts de gibier, quels qu'ils soient.

A — Tout d'abord, le climat tempéré, dans son ensemble, de la France, s'oppose quelque peu à celui de l'Allemagne considéré généralement comme continental, à hiver rigoureux. Cette seule remarque pourrait faire penser que les dégâts de gibier sont moins à craindre chez nous si les facteurs suivants n'avaient pas à intervenir dans l'affaire.

B — Le sol, qui, selon sa composition géologique et pédologique, est favorable à telles ou telles associations végétales a une influence

sur la fréquentation plus ou moins intense des boisements en raison d'une gradation, qui va de la répulsion à la délectation, dans l'appétence des animaux pour les diverses espèces végétales.

C'est ainsi que dans les forêts feuillues assises sur calcaire, le cornouiller est particulièrement goûté par les chevreuils et qu'on peut, au degré d'abrutissement des rejets de cette essence calcicole, juger de la densité du cheptel. Le charme, puis le chêne viennent ensuite. Le hêtre paraît peu apprécié quand les précédentes essences sont représentées en quantités suffisantes.

Enfin le tilleul et le bouleau sont nettement délaissés, tant par les cerfs que par les chevreuils et aussi par les rats. Sur les sols siliceux qu'affectionnent ces deux essences, la densité des chevreuils sera *normalement* faible si la végétation herbacée est elle-même étouffée par la fougère, comme c'est souvent le cas.

Les cerfs ont une préférence marquée pour les charmes et les chênes; la plupart des résineux, sauf peut-être le weymouth, sont moins goûtés par eux. On a vu ainsi, vers 1949, la régénération massive, en chênes, du bois de Perthe (canton de la forêt d'Ermenonville) acquise depuis l'arrêt du piégeage (1939) littéralement tondu par un rassemblement déjà excédentaire de « grands animaux » qui pratiquèrent pendant des mois la « stabulation libre » chère à nos agronomes alors qu'ils épargnèrent le massif résineux de la même forêt, reconstitué, non moins naturellement, après les incendies de 1940.

C — Le mode de traitement de la forêt influe, bien entendu, sur les possibilités de vie des cervidés: le taillis de charme sous futaie de chêne est très apprécié; la conversion de ce genre de peuplement en futaie de hêtre, qui s'accompagne de fréquents dégagements, fournit quantité de jeunes pousses qui permettent de concilier une densité de chevreuils et même de cerfs considérable, avec la croissance de l'essence d'avenir, compte tenu du goût peu prononcé de ces animaux pour le hêtre.

Le Chatillonnais et certaines forêts du plateau de Langres, ainsi traitées, voient se perpétrer ce que l'on appellerait ailleurs des hécatombes de ces ruminants sans que leur effectif diminue d'une année à l'autre pour autant.

De plus, on devra reconnaître que les reboisements par semis d'une essence quelconque sont beaucoup moins endommagés que les plantations de sujets plus ou moins grands de la même essence (Il est vrai que les forestiers sont à l'heure actuelle uniquement axés sur les plantations).

On peut voir dans ce fait une application de la loi naturelle qui tend à la disparition des sujets déprimés (il y a toujours une crise de reprise plus ou moins longue dans la plantation la mieux menée); on peut penser aussi à l'accoutumance progressive des animaux

à ce qui pousse spontanément. C'est ainsi que dans un semis de pins sylvestres et de pins noirs sur bandes bêchées parallèles, au canton des Bruyères de Gondreville en forêt de Retz en 1951-52, une harde de cerfs suivit journallement, ou plutôt nuitamment, ces lignes pendant plusieurs mois sans pour autant entraver la sortie et la croissance des jeunes pins qui doivent encore actuellement être soumis à un dépressage sévère.

D — En plus des facteurs précédents, il convient d'étudier l'incidence de la législation et de la technique cynégétique française. A cet égard, notre pays a la quasi exclusivité d'une indispensable et permanente destruction d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux et de mammifères considérés comme nuisibles au gibier, à savoir tous les carnassiers et, pratiquement, tous les rapaces; sans doute, parmi ceux-ci, certains sont-ils censés être protégés, mais le piégeage constant et généralisé dont ils sont l'objet constitue un procédé totalement impropre à la distinction entre utiles et supposés nuisibles, pas plus qu'entre diurnes et nocturnes, et tout y passe.

On sait que la conception et la pratique allemandes sont, sur ce point capital, entièrement opposées aux nôtres.

La conséquence immédiate de notre politique est une protection artificielle des espèces constituant l'essentiel des proies habituelles des prédateurs ainsi éliminés.

Ce sont donc les rongeurs et les insectes phytophages dont on connaît les possibilités ultra-rapides de multiplication et de dissémination qui bénéficient de cette mesure, avec quelques espèces de passereaux et de colombidés à instinct grégaire sinon social.

Or, le biotope, c'est-à-dire le domaine vital au sens restreint du terme, des seuls rongeurs, englobe intégralement celui des cervidés, en forêt et hors forêt.

La concurrence que font au gros gibier les diverses espèces de rats, bien que s'exerçant en permanence, est relativement négligeable lorsque ces muridés sont limités en nombre par une intervention constante des divers prédateurs mammifères et oiseaux. Mais la compétition tourne à l'avantage des rongeurs quand leurs prédateurs sont systématiquement détruits.

Tout de même qu'une mère lapin enfermée dans un pré clôturé avec une vache réduira cette dernière à un dépérissement rapide, de même les dizaines de milliers de muridés peuplant les forêts piégées à outrance supprimeront à leur profit une grande partie de la nourriture des cervidés qui seront réduits à rechercher leur subsistance sur des étendues plus grandes, dans les cultures, hors forêt et sur des espèces végétales ne présentant pas nécessairement pour leur goût une grande attirance, tout spécialement sur les espèces végétales introduites artificiellement.

Il en résulte une recrudescence de dégâts et une extension des territoires, c'est-à-dire des espaces vitaux individuels, des cervidés.

La compétition à laquelle se livrent les rongeurs et les cervidés est particulièrement perçue dans les bois particuliers voisins des forêts domaniales du Valois: le service forestier a pu, dans cette région, interdire dans le domaine de l'Etat tout piégeage de nuisibles, sans empêcher évidemment que ce piégeage et tous autres modes de destruction d'espèces animales décriées ne s'exerce dans les plaines et bois particuliers. Or, dans ces derniers, la densité des cervidés et spécialement celles des cerfs est très inférieure à celle des massifs domaniaux et la meilleure preuve en est dans le fait que malgré des accords constants avec les riverains, les équipages de chasse à courre n'attaquent que rarement chez ces derniers.

Un autre exemple, celui du Chatillonnais, a été donné ci-dessus, qui montre que la densité des chevreuils y est très élevée, sans grands dégâts aux peuplements, dans des régions où coexistent renards, chats sauvages et martres avec non seulement un effectif record de chevreuils, mais une honnête proportion de lièvres que la Sologne ne connaît plus (et où d'ailleurs la perdrix n'est plus indigène mais annuellement importée de Tchécoslovaquie, pour fournir chez nous des compagnies souvent étiques, réduites dès la ponte par le goût qu'ont les rats pour les œufs et ultérieurement pour les jeunes couvées).

E — Indépendamment des variations dans les possibilités d'existence des cervidés du seul point de vue de leur alimentation sur un espace forestier donné selon les caractéristiques de sol, de climat, d'essences et de technique cynégétique, il paraît nécessaire de signaler qu'une insuffisante notion des mœurs de la faune macroscopique, c'est-à-dire de la branche de la zoologie qui concerne les animaux discernables à l'œil nu, est souvent à la base des erreurs commises dans l'attribution de dégâts à une espèce animale plutôt qu'à une autre.

On a ainsi ignoré longtemps les dégâts des campagnols, mulots et autres rats et l'on attribuait les déboires de nombreux reboisements naturels ou artificiels aux seuls lapins. Le cahier des charges des locations des chasses domaniales n'envisage encore maintenant que les moyens propres à détruire ces derniers ou à les empêcher d'atteindre les plantations par la pose de coûteux treillages. Il a fallu la généralisation de la myxomatose, éliminant le lapin sans pour autant diminuer les aléas inhérents aux tentatives de repeuplements artificiels, pour qu'un petit nombre de forestiers français commence à admettre l'importance du facteur muridés ou pour tout dire l'influence des rats.

Bien mieux, le fait que le biotope de ceux-ci couvre et dépasse celui des cervidés et des lapins conduit à deux nouvelles remarques: — d'une part, la destruction des semences naturelles des chênes, des

hêtres et des résineux, ne peut être en majeure partie imputée aux cervidés,

— d'autre part, il se trouve que la discrimination de l'origine des dommages est loin d'être aussi facile à faire qu'on le croit.

Sans doute le lapin a-t-il une manière spéciale de tailler en biseau, avec ses incisives à croissance continue, tandis que la coupe des pousses, semis et plants par les cerfs, dépourvus d'incisives à la mâchoire supérieure, ne présente pas un tranchant nettement accusé. Mais les mulots, les campagnols des bois, comme ceux des champs qui font d'ailleurs de fâcheuses incursions en forêt quand ils n'ont plus grand chose à manger en plaine, mâchent aussi les mêmes pousses, ils ont en outre des facultés d'ascensionnistes remarquables, ce qui leur permet de grimper aux arbres, jeunes ou vieux, et de ronger les écorces, les tiges et les rameaux, à des hauteurs que leur faible taille ne permet pas de laisser soupçonner à ceux qui n'ont de la nature que des notions pédagogiques : comme ils ne sortent que la nuit, restant sagement cachés tout le jour, on serait tenté de ne pas croire à leur nocivité si l'absence de tout « vol - ce - l'est » et de « laissées » ne fournissait parfois aux cerfs et aux chevreuils une sorte d'alibi. La photographie du sapin des Vosges de 12 ans publiée dans la revue de novembre 1963 montre excellemment le résultat d'abrouissements répétés, probablement chaque hiver. Les dégâts, imputables aux chevreuils, pourraient être attribués concurremment aux mulots s'ils s'accompagnaient d'annélations circulaires plus ou moins étendues.

Il n'a jusqu'ici pas été question des dégâts imputables à des manifestations sexuelles ou à des besoins d'extériorisation musculaire de la part des cervidés.

Dans les régions de France riches en gros gibier, il ne semble pas que ce genre de dommages ait une grande importance ; on en note cependant plusieurs manifestations généralement sporadiques :

Comme ailleurs, la fraye des cerfs et broquarts pousse ceux-ci à frotter leurs bois pour se débarrasser du velours ; ils lacèrent également des écorces de résineux au cours des manifestations de leur humeur belliqueuse, au moment du rut ; en outre, le long des troncs d'arbres adultes à écorce rugueuse et généralement résineux, on note des frottis ayant pour but l'accélération de la chute du vieux poil au cours des deux mues annuelles et le grattage des démangeaisons causées par les poux et les vairons.

*

**

Des aperçus précédents, on peut momentanément conclure que la densité de cerfs ou de chevreuils compatible avec une production normale de bois — c'est-à-dire une production ne diminuant pas, par pertes de substance ou frais divers (dont ceux d'engrillage-

ments) la valeur des produits ligneux de plus de quelque 10 % — est fonction, dans une forêt donnée :

- du climat,
- du sol (le calcaire convient mieux aux cervidés que le sable),
- des possibilités agricoles voisines,
- de l'origine, naturelle, artificielle (plants), semi-artificielle (semis) des boisements,
- de la proportion existant entre feuillus et résineux et du mode de traitement de la forêt,
- de l'intensité du piégeage des prédateurs, véritable fléau de toute sylviculture et qui se retourne le plus souvent contre les chasseurs eux-mêmes,
- d'un certain atavisme animal qui les porte à préférer certains secteurs à d'autres, tout comme nous avons nous-mêmes nos habitudes.

Est-il possible, eu égard à la multiplicité et à l'interpénétration de ces facteurs, d'avoir une notion de la densité économiquement supportable et de la densité biologiquement supportable des cervidés autrement que d'une manière purement locale ?

Cela ne paraît pas facile, car si l'exagération de la protection du grand gibier, qui n'est plus sélectionné par les grands prédateurs (le lynx et le loup, mais certainement pas l'ours) amène une prolifération de cervidés en certains secteurs sans que pour autant leurs dégâts soient tangibles, il arrive aussi que dans des endroits où ces mêmes cervidés constituent un accessoire des tableaux de chasse, la Sologne, par exemple, les conditions précédemment énumérées étant toutes, dans le même sens, défavorables à la vie de ces animaux, ceux-ci, quoique en tout petit nombre, se rendent coupables de réels dégâts, sur les résineux introduits en particulier.

Il n'en reste pas moins qu'au point de vue particulier de l'espèce, certaine protection outrancière, telle que celle observée maintenant dans le massif Chantilly Ermenonville par exemple, aboutit, en ce qui concerne les cerfs, aux résultats suivants :

Enfermés dans un univers boisé concentrationnaire, limité par des treillages de périmètre (pour éviter les dommages aux récoltes) et par des entreillagements internes, pour éviter les dommages aux semis et plants) un cheptel devenu malingre tend à la dégénérescence et en donne maints indices dont les principaux sont :

- 1° le rassemblement des vieux cerfs dits à tête (les plus petits faisant 4° tête) en hardes de plus de vingt.
- 2° les fractures des membres à la suite de sauts et de chutes.
- 3° les avortements et les naissances précoces.

4° les facilités de capture en chasse à courre.

— indices qui, s'ajoutant aux tontes effectuées sur les rejets feuillus, au dépouillement des houppiers de résineux dans la nuit de leur chute, permettent d'affirmer qu'il y a là, comme en beaucoup d'autres lieux, une erreur fondamentale dans nos conceptions cynégético-forestières.

Pour essayer de conclure, en tenant compte des conditions sensiblement différentes dans lesquelles se pose le problème des dégâts d'animaux et spécialement des cervidés en France et en Allemagne ou dans un quelconque pays de l'Est, et sans vouloir rien ajouter à l'énumération des moyens chimiques, physiques, mécaniques, alimentaires excellemment résumés dans l'article de M. H. DABURON, il est nécessaire de poser les principes suivants :

1° Dans les forêts où s'appliquent sans restriction les articles 14 et 24 du Cahier des Charges de la Chasse (plus ou moins transposés dans les Cahiers des Charges des locations de forêts communales) il est vain de parler de d.e.s. (densité économiquement supportable) puisque le piégeage intense qui y est pratiqué interdit toute régénération naturelle.

L'entreillage (pis aller, comme le dit M. H. DABURON) y est la seule possibilité de réaliser des repeuplements par plantations fréquemment dératées.

Il ne pourra dans ces massifs s'agir que de d.b.s. (densité biologiquement supportable).

On pourra y laisser croître autant d'animaux que les riverains de la forêt voudront bien en supporter.

Tout essai de destruction s'avérera inutile pour sauver des régénérations forestières impossibles et n'amènera que des déboires au fonctionnaire qui en sera l'auteur.

2° Dans les rares forêts françaises où le rongeur n'est pas roi, les chiffres indiqués par von RAESFELD très valables en Allemagne pourront être, sans inconvénients pour les régénérations naturelles, voire leurs compléments artificiels, sensiblement augmentés (de moitié au maximum).

Encore, s'agissant de cerfs à instinct grégaire et non de chevreuils, sera-t-il nécessaire de procéder à des expurgades (sortes de battues à blanc) qui élimineront momentanément les hardes de cantons où notre psychologie cynégétique très élémentaire n'a pas encore réussi à découvrir la raison (qui n'est pas nécessairement biologique) pour laquelle ces troupeaux éprouvent le besoin, peut-être atavique, de stabuler en certains points plutôt qu'en d'autres où ils trouveraient une nourriture au moins aussi abondante. On s'est toujours demandé pourquoi les cerfs de Chantilly n'ont jamais franchi la Nonette (rivière de quel-

ques mètres de large) ni les quelques centaines de mètres qui séparent par endroits la forêt de Chantilly de celle d'Halatte alors qu'ils vont parfois jusqu'en Retz ; de même on a jamais vu un cerf d'Halatte passer en Chantilly, alors qu'ils traversent l'Oise, débouchent en pleine et aboutissent parfois à Compiègne.

On se souviendra donc que, sous réserve de faire évacuer périodiquement certains cantons trop longtemps fréquentés par les cerfs, la densité de ceux-ci dans les forêts à régénération naturelle peut atteindre 3 animaux aux 100 ha sans inconvénient (ce chiffre peut même être augmenté dans les forêts très découpées et séparées par des plaines, mais les cultivateurs, repousseurs de « bêtes fauves » ne permettent généralement pas d'augmenter la proportion).

Quant aux chevreuils, on pourra atteindre les 15 têtes aux 100 ha de M. UCKERMANN et même les dépasser quelque peu dans les régions où on ne procède pas à des enrésinements par plantation.

On notera d'ailleurs que le chevreuil est spécialement sensible aux parasites (cestodes et ténias en particulier qui causent le tournis) et disparaît de lui-même soit par évasion dans les cantons voisins soit par épidémie lorsqu'il est par trop protégé.

Enfin, pour quiconque a objectivement étudié les méthodes françaises de tir de sélection, il paraîtra tout à fait inutile d'essayer d'appliquer ce système à notre hexagone, attendu qu'on y découvrirait difficilement un chasseur sur 10 000 susceptible de se livrer consciencieusement à l'indispensable sélection visuelle préalable au tir (qui s'exerce souvent, ceci soit dit sans faire de personnalités, en Jeep et la nuit, aux phares, dans certaines forêts où le tir des chevreuils est autorisé par arrêté spécial, au titre de la nuisance de ce ruminant, tandis que la chasse normale en est interdite alentour).
